

## Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'une subvention à une association étudiante

*Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur :*

### Soutien à l'Association A'Doc

A'Doc est une association des jeunes chercheurs de Franche-Comté dont les membres sont des doctorants, des docteurs mais aussi des étudiants de Master 2. Cette association interdisciplinaire souhaite informer ses adhérents sur la recherche doctorale et l'enseignement supérieur : elle a notamment rédigé le Guide du Doctorat de l'UFC. A'Doc est l'interlocuteur privilégié entre les jeunes chercheurs et les 4 écoles doctorales de l'Université de Franche-Comté et représente les chercheurs au Conseil scientifique de l'UFC.

Elle a prévu d'organiser deux événements majeurs en 2010 : le Prix A'Doc et la Rencontre nationale Inter-associations de Jeunes chercheurs :

- Le Prix A'Doc vise à récompenser deux lauréats par école doctorale : il est demandé à tous les candidats d'écrire un article sur le thème suivant : «Votre recherche, sa réalisation, ses enjeux». Ce prix, dont la remise aura lieu courant juin 2010, participe à la valorisation des compétences et des travaux du doctorant. La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 400 €.

- La Rencontre nationale inter-associations de jeunes chercheurs organisée sur le Campus de la Bouloie les 29, 30 et 31 janvier 2010 a réuni des chercheurs de toute la France et divers acteurs du monde institutionnel et du secteur privé. Précédé d'une table ronde sur la thématique «Jeunes chercheurs : Quel avenir ?», cet événement a été organisé en partenariat avec ATTOME, Association des Temporaires de FEMTO-ST qui travaille sur les problématiques liées au travail de recherche. Cette rencontre doit permettre d'améliorer l'attractivité et l'image de l'enseignement supérieur et de la recherche à Besançon.

La Ville est sollicitée également pour l'organisation de cette rencontre.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Association A'Doc (Association des Doctorants) :

- 400 € au titre de la remise du Prix du doctorant
- 1 100 € au titre de la Rencontre nationale des jeunes chercheurs.

En cas d'accord sur cette proposition, la dépense sera prélevée au chapitre 65.23/6574 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.*